

# Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail – F3SCT

## PLACÉE AUPRES DU CENTRE DE GESTION

### COMPTÉ RENDU DE RÉUNION

Date de la réunion	Jeudi 28 septembre 2023
Heure début	13h45
Heure fin	14h30
Lieu	Salle de réunion du Cdg04

#### Assistent à cette réunion :

##### En qualité de représentants du collège « employeurs »

- Mme Caroline BLANCHARD (Conseillère municipale de MOUSTIERS-SAINTE-MARIE)
- Mme Anne-Marie CHABAUD (Adjointe au Maire d'ONGLES)
- M. Pierre FISCHER (Maire de MONTFURON)
- M. Michel GRAMBERT (Adjoint au Maire de SELONNET, Président de la F3SCT)
- M. Gilbert REINAUDO (Maire du BRUSQUET)

Représentants du collège « employeurs » absents et excusés :

- Mme Sabine DANERI (Adjointe au Maire d'UVERNET-FOURS)
- M. Jacques DEPIEDS (Maire de MANE et Président du Centre de Gestion)
- Mme Claire DUFOUR (Maire de REILLANNE)
- Mme Marie-France DULAU (Adjointe au Maire de SELONNET)
- M. Jean-Jacques LACHAMP (Maire de NIBLES)
- M. Bernard LIPERINI (Maire de CASTELLANE)
- M. Stephen PARRAUD (Maire de SAINT-MAIME)
- M. Pierre POURCIN (Maire de VILLEMUS)
- Mme Virginie SOSSI (Conseillère municipale de VILLEMUS)

##### En qualité de représentants du collège « employés »

- Mme Carole BARATTA (représentante CFDT – titulaire – Commune de RIEZ)
- Mme Sandrine VENZAL (représentante CGT – titulaire – CCAS de MANOSQUE)
- Mme Michèle PIEDNOIR (représentante CGT – titulaire – Commune de L'ESCALE)
- Mme Marinette FERRANDO (représentante CGT – suppléante – Commune de LA PALUD-SUR-VERDON)
- Mme Ghislaine COULOMBEL-MOUTAKID (représentante FO – titulaire – Commune des MEES)
- Mme Séverine MAUREL (représentante FO – titulaire – Commune de BANON)

Représentants du collège « employés » absents et excusés :

- M. Vincent ALLEGRE (représentant CFDT – titulaire – Commune de PEIPIN)
- Mme Angélique VALENTIN (représentante CFDT – suppléante – Commune de MALLEMOISSON)
- M. Hocine BELAÏD (représentant CFDT – suppléant – Commune de RIEZ)
- Mme Véronique RODRIGUES PONS (représentante CGT – suppléante – Commune de MONTAGNAC MONTPEZAT)
- Mme Laura VINAI (représentante CGT – suppléante – Syndicat Mixte ASSE BLEONE)
- Mme Jessica FERRANDIZ (représentante FO – suppléante – Commune de VALENSOLE)
- Mme Elodie CHAILLAN (représentante FO – suppléante – CC Haute-Provence – Pays de Banon)

### **Également présents à la réunion :**

- Docteur Didier SATGE (Médecin du travail – CDG04)
- M. Stéphane MODICA (Conseiller de Prévention – CDG04)
- M. Jérôme ALBUCHER (Responsable de la mission Hygiène et Sécurité au travail/ACFI – CDG04)

### **Préambule**

La Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) placée auprès du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence (CDG04) est réunie, jeudi 28 septembre 2023, dans les locaux du Centre de Gestion à VOLX.

M. Michel GRAMBERT (Président de la F3SCT) procède à l'appel.

Le quorum est atteint.

La réunion est ouverte à 13h45.

#### **1- Approbation du compte rendu de la réunion de la F3SCT du 29 juin 2023**

M. GRAMBERT soumet, pour avis des membres de l'instance, le compte rendu de la dernière séance.

**Il est adopté à l'unanimité par les membres présents.**

#### **2- Modification de la composition de la F3SCT**

M. GRAMBERT rappelle que M. Olivier CICCOLI (Adjoint au Maire de SAINT-ANDRE-LES-ALPES au 1<sup>er</sup> janvier 2023) a mis fin à son mandat d'élu. Le Président du CDG04, par l'arrêté n°23/131 en date du 7 avril 2023, a désigné M. Bernard LIPERINI (Maire de CASTELLANE) pour le remplacer au sein du collège « employeurs » du Comité Social Territorial (CST) et de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) placés auprès du Centre de Gestion.

Concernant les représentants du personnel, M. GRAMBERT rappelle les règles de désignation pour siéger à la F3SCT : « Les représentants du personnel titulaires de la F3SCT sont désignés parmi les représentants du personnel, titulaires ou suppléants, du CST. Les suppléants au sein de la F3SCT sont désignés librement par les organisations syndicales siégeant au CST. Pour cela, ils doivent satisfaire aux conditions d'éligibilité à un CST au moment de leur désignation. »

M. GRAMBERT donne la parole à M. ALBUCHER.

M. ALBUCHER explique que des représentants du personnel désignés à la suite des élections de décembre 2022, ne remplissent plus ces conditions d'éligibilité. C'est le cas pour :

- Mme Lucie MAGRO (syndicat FO). Le syndicat FO a désigné Mme Elodie CHAILLAN pour la remplacer en tant que suppléante à la F3SCT ;

- M. Laurent SALVATI (syndicat CGT). Le syndicat CGT a désigné Mme Marinette FERRANDO (suppléante à la F3SCT) pour le remplacer en tant que titulaire dans cette instance. Le syndicat CGT a désigné M. Daniel PARISIO pour remplacer Mme FERRANDO en tant que suppléant à la F3SCT. M. Daniel PARISIO, et bientôt Mme Sandrine VENZAL (titulaire à la F3SCT), ne satisfaisant plus aux conditions d'éligibilité, le syndicat CGT a désigné Mme Véronique RODRIGUES PONS (suppléante à la F3SCT) en tant que titulaire. De même, la CGT a désigné M. Cyrille SENES et M. Kamel YAHIAOUI pour siéger en tant que suppléants à cette instance.

M. GRAMBERT relève que la composition des représentants du personnel du syndicat CFTD qui siègent à la F3SCT (titulaires et suppléants) n'a pas évolué à ce jour.

### 3- Document Unique

M. GRAMBERT propose, pour avis de la F3SCT, les Documents Uniques de 3 collectivités.

Il passe la parole à M. MODICA qui a accompagné ces 3 collectivités adhérentes à la mission Hygiène et Sécurité au travail du CDG04 dans le travail d'évaluation des risques professionnel et de transcription dans le Document Unique. M. MODICA présente les résultats des travaux engagés avec ces collectivités :

- La Mairie de [REDACTED] a procédé à la mise à jour de son Document Unique d'évaluation des risques professionnels, et a établi le programme annuel de prévention associé.

#### Les membres de la F3SCT émettent un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

- La Mairie de [REDACTED] présente son Document Unique d'évaluation des risques professionnels, ainsi que le programme annuel de prévention associé. M. MODICA rappelle que toutes les collectivités, quelque soit le nombre d'agents employés, sont soumises à l'obligation réglementaire de procéder à l'évaluation des risques professionnels, à sa transcription dans un Document Unique, et à formaliser un plan d'actions de prévention. Pour cette petite collectivité, M. MODICA a proposé une nouvelle trame de Document Unique pour faciliter le travail d'analyse et aider au choix des actions à mettre en place. La collectivité s'est facilement appropriée la démarche et le document.

#### Les membres de la F3SCT émettent un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

- La Mairie de [REDACTED] présente son Document Unique d'évaluation des risques professionnels, ainsi que le programme annuel de prévention associé. Pour cette collectivité, M. MODICA a également proposé une nouvelle trame de Document Unique pour faciliter le travail d'analyse et aider au choix des actions à mettre en place. La collectivité s'est facilement appropriée la démarche et le document. Mme PIEDNOIR relève effectivement la praticité de cette nouvelle trame.

#### Les membres de la F3SCT émettent un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

### 4- Assistant de Prévention

M. GRAMBERT porte à l'information des membres de la F3SCT, les lettres de cadrage des Assistants de Prévention de 4 collectivités et/ou établissements.

La Mairie de [REDACTED] a procédé à la désignation d'une Assistante de Prévention depuis le 12 juin 2023. La collectivité a attribué 1h00 par mois à l'agent pour l'exercice de ses missions.

La Mairie de [REDACTED] a procédé à la désignation d'un Assistant de Prévention depuis le 7 juin 2023. La collectivité a attribué 1h00 par mois à l'agent pour l'exercice de ses missions.

Les représentants du personnel attirent l'attention des membres de l'instance sur le faible temps imparti à ces 2 Assistants de Prévention pour remplir leurs missions, notamment dans le cas où ils seraient chargés de procéder à l'évaluation des risques professionnels et à sa transcription dans le Document Unique.

M. GRAMBERT propose qu'une observation en ce sens soit notée sur le courrier retour qui sera adressé à ces 2 collectivités.

La Mairie de [REDACTED] a attribué 2h00 par semaine à l'agent pour l'exercice de ses missions. M. ALBUCHER précise que cette collectivité va être accompagnée par la mission Hygiène et Sécurité au travail du CDG04 pour la réalisation de l'évaluation des risques professionnels et sa transcription dans le Document Unique. Ce travail doit mobiliser l'ensemble des acteurs de la collectivité et pas seulement l'Assistante de Prévention.

Si les 2h00 allouées ne s'avéraient pas suffisantes, M. MODICA qui va accompagner la collectivité sur ce projet, pourra suggérer de revoir le temps initialement imparti sur la lettre de cadrage. En effet, celle-ci n'est pas figée et peut évoluer selon les besoins et les projets de la collectivité.

Pour finir, le [REDACTED] a attribué 20% du temps de travail de l'agent, ce qui équivaut à 1 jour par semaine. M. ALBUCHER précise que le [REDACTED] va également être accompagné par la mission Hygiène et Sécurité au travail du CDG04 pour la réalisation de l'évaluation des risques professionnels et sa transcription dans le Document Unique. Le temps imparti à l'Assistant de Prévention prévaut de la volonté du [REDACTED] d'avancer dans sa démarche et sa politique de prévention.

#### **5- Suivi des accidents de service**

M. GRAMBERT rappelle que ces données ne sont pas exhaustives car il est possible que des collectivités (ou établissements) n'aient pas procédé à la saisie des accidents. Il donne la parole à M. ALBUCHER. Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 20 septembre 2023 :

- 120 accidents ont été saisis ;
- 47 accidents (dont 3 accidents de trajet) concernent des collectivités (ou établissements) de moins de 50 agents, et qui relèvent donc de la F3SCT placée auprès du Centre de Gestion ;
- en comparaison avec l'année 2022, sur la même période, 42 accidents (dont 1 accident de trajet) avaient été saisis ;
- les 47 accidents saisis depuis le début de l'année 2023, sont répartis sur 29 collectivités ou établissements de moins de 50 agents ;
- 39% des accidents déclarés concernent des collectivités ou établissements de moins de 50 agents ;
- le mois de MARS reste le mois avec le plus de déclaration d'accident ;
- 64% des accidents déclarés concernent des hommes ;
- chez les hommes, c'est la tranche d'âge allant de 30 à 39 ans qui est la plus accidentée ;
- chez les femmes, c'est la tranche d'âge allant de 50 à 59 ans qui est la plus accidentée ;
- les accidents déclarés concernent principalement :
  - les agents titulaires,
  - les agents de la filière technique,
  - les agents qui ont entre 1 et 5 ans d'ancienneté,
  - les lundis,
  - la tranche horaire 10h00 – 12h00,
  - les chutes de plain-pied,
  - les lésions à la main ou au doigt.
- 64 % des accidents déclarés sont avec arrêt.

M. REINAUDO souhaiterait que ces données soient mises en corrélation avec les effectifs d'agents couverts par année civile.

#### **6- Formation des représentants du personnel**

M. GRAMBERT rappelle que les représentants du personnel, membres titulaires et suppléants de la F3SCT ont pu bénéficier d'une formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail d'une durée de 5 jours au cours du premier semestre de leur mandat. A la vue des évolutions de la composition du collège « employés », abordées au point 2 de l'ordre du jour, il demande à M. ALBUCHER de présenter un état des lieux. M. ALBUCHER explique que le CDG04, par l'intermédiaire du CNFPT, a proposé la formation de 5 jours aux 14 représentants du personnel (titulaires et suppléants) et à un représentant du personnel qui siège en CST. Cette formation s'est déroulée entre le 19 juin et le 4 juillet :

- 11 représentants du personnel sur 15 se sont inscrits à la formation ;
- 6 représentants du personnel siégeant à la F3SCT ont validé le parcours de 5 jours ;
- le représentant du personnel qui siège en CST a validé son parcours de 3 jours ;
- 3 représentants du personnel ont bénéficié de 3 jours de formation et ont fait le choix, pour 2 des 5 jours de formation, de suivre un module proposé par leur syndicat.

En sus, à la suite de la désignation de nouveaux représentants du personnel, il resterait donc à former 6 représentants du personnel.

Le CDG04 prévoit de se rapprocher du CNFPT pour que les nouveaux représentants du personnel bénéficient d'une formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail d'une durée de 5 jours dans le courant de l'année 2024.

#### **7- Point sur les visites de site**

M. GRAMBERT informe qu'une délégation de la F3SCT a procédé à des visites de site le mardi 19 septembre 2023 comme convenu et exposé lors de la précédente réunion de l'instance.

Le rapport établi à la suite de ces visites est en cours de rédaction. Il fera l'objet d'une présentation lors de la prochaine réunion de la F3SCT.

M. GRAMBERT rappelle les jours, horaires et lieux des prochaines visites :

- mardi 10 octobre 2023 de 10h30 à 12h00 sur le site de [REDACTED] ;
- mardi 7 novembre 2023 de 11h30 à 12h30 sur le site de [REDACTED].

#### **8- Actualité de la mission Hygiène et Sécurité au travail**

M. GRAMBERT donne la parole à M. ALBUCHER et M. MODICA.

Ils rappellent que le Service Santé au Travail du CDG04 propose une journée de la prévention autour des troubles musculosquelettiques (TMS) le mardi 24 octobre 2023 au Groupe Scolaire de VALENSOLE. Cet événement est organisé en partenariat avec la Mairie de VALENSOLE, la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et Kiné France Prévention.

Elle est à destination des ATSEM et des agents polyvalents des écoles.

Elle est également ouverte aux acteurs de la prévention : élus délégués aux écoles, responsables et chefs de service des agents des écoles, Assistants et Conseillers de Prévention, etc.

Il y a actuellement 83 agents inscrits.

La clôture des inscriptions est fixée au vendredi 29 septembre 2023.

Le programme prévoit un mode conférence le matin avec :

- l'intervention d'un Kiné préventeur spécialiste des TMS pour aborder les facteurs de risques et les moyens de prévention des TMS chez les ATSEM et les agents polyvalents des écoles ;
- une présentation de la démarche de prévention des TMS menée par l'équipe pluridisciplinaire du Service Santé au Travail du CDG04 auprès des agents du Groupe Scolaire de VALENSOLE.

Le repas du midi se déroulera au restaurant scolaire de VALENSOLE. Il est pris en charge par le CDG04.

Le programme de l'après-midi se décline en plusieurs ateliers :

- un atelier « Portez vous bien ?! » de 13h45 à 15h00 avec 20 participants maxi ;
- un atelier « Même PAMAL » de 15h00 à 16h15 avec 20 participants maxi ;
- un atelier d'échauffement ;
- un atelier MNT sur la promotion d'une activité physique régulière comme facteur protecteur des TMS ;
- un atelier sur l'utilisation de matériel et les techniques d'entretien des locaux ;
- et divers autres ateliers en accès libre ...

#### **9- Divers**

Mme COULOMBEL-MOUTAKID interpelle les membres de l'instance et le Dr SATGE sur une fiche d'aptitude remise à un agent après sa visite médicale, et qui diffère de la fiche d'aptitude remise à son employeur. Le Dr SATGE répond qu'il n'a pas tous les tenants et les aboutissants de cette affaire mais qu'il évoquera cette affaire avec le médecin du travail qui a établi ces documents.

M. GRAMBERT rappelle que la F3SCT traite des questions collectives et non des questions individuelles.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30.**

**La prochaine réunion est programmée le jeudi 26 octobre 2023.**

<b>M. Michel GRAMBERT</b> <i>Président de la F3SCT</i>	<b>Mme Michèle PIEDNOIR</b> <i>Secrétaire de la F3SCT</i>
	